

**LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES**

**ATTESTATION DE COLLABORATEUR**

**POUR LE COLLABORATEUR SALARIE OU AGENT COMMERCIAL**

**DANS TOUS LES CAS**

**Formulaire de demande d'attestation d'habilitation cerfa n°15315\*01**

- Une copie de sa pièce d'identité, ou le cas échéant copie de son titre de séjour pour un ressortissant d'un Etat tiers, ou extrait d'acte de naissance
- Copie de la carte professionnelle du titulaire, si la carte a été délivrée par une préfecture.
- Pour un collaborateur agent commercial, un justificatif d'assurance en responsabilité civile.
- Copie du contrat de travail pour un salarié

**Pour un ressortissant d'un Etat tiers**

- Un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat

**ATTENTION TOUTES LES PIECES DOIVENT ETRE PRODUITES EN LANGUE FRANCAISE  
OU TRADUITES PAR UN TRADUCTEUR ASSERMENTE.**

**Pour un collaborateur Agent commercial**

- Extrait du RSAC de moins d'un mois
- Copie du contrat d'agent commercial vous liant avec le titulaire de la carte professionnelle

**REMUNERATION POUR L'INSTRUCTION ET LA DELIVRANCE  
DE L'ATTESTATION COLLABORATEUR: 50€  
Arrêté du 19 juin 2015**

**Chambre de Commerce et d'Industrie  
CENTRE DE FORMALITES DES ENTREPRISES**  
6, Boulevard Belfort – 80039 Amiens Cedex 1  
Tél : 03.22.82.22.42 ou 03.22.82.22.41  
Fax : 03.22.82.22.95